Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 9370671
Centre d'intérêt: 650

Fonds FCAR (Québec).

Guide du boursier, 1993-1996 : les bourses d'excellence pour des études de cycles supérieurs, de perfectionnement et de réintégration à la recherche 1993-1994 / Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche. -- Sainte-Foy : Le Fonds, 1993.
40 p. ; 28 cm.

Code: FCAR-35.

ISBN 2-550-27517-9

Descripteur(s): Bourse d'étude * Recherche * Etudes supérieures * Subvention de recherche * Formule * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Ce guide vient préciser un certain nombre de dispositions relatives aux différents concours du programme des bourses d'excellence du Fonds FCAR pour l'année 1993-1994. Il contient des renseignements d'ordre général susceptibles d'intéresser les boursiers ainsi que les fiches qu'ils doivent utiliser pour accepter ou refuser la bourse et demander les versements auxquels ils ont droit. Il se compose de quatre sections: 1- renseignements généraux; 2- instructions sur les fiches à remplir; 3- règles d'utilisation de la bourse; 4- mesures d'encouragement à la mobilité (indemnités supplémentaires). Les différents formulaires sont regroupés dans les annexes.

Type de document:

GUIDE DU BOURSIER
1993-1996

Les bourses d'excellence pour des études de cycles supérieurs, de perfectionnement et de réintégration à la recherche

1993-1994

FCAR-35

FCAR

Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche

9370671

Les bourses d'excellence pour des études de cycles supérieurs, de perfectionnement et de réintégration à la recherche 1993-1994

GUIDE DU BOURSIER

1993-1996

Fonds pour la formation de chercheurs
et l'aide à la recherche (FCAR)
3700, rue du Campanile, bureau 102
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4G6

Gouvernement du Québec
Dépôt légal: 1er trimestre 1993

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1188-6773
ISBN 2-550-27517-9

TABLE DES MATIÈRES

		Page
AVANT-PROPOS		5
CHAPITRE 1		
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX		5
1.1	Responsabilité du boursier	5
1.2	Le boursier et l'impôt	5
1.3	Études à l'extérieur du Québec	6
1.4	Attestation de bourse	6
1.5	Communication avec le Fonds FCAR	6
1.6	Télécopieur	6
CHAPITRE 2		
INSTRUCTIONS SUR LES FICHES À REMPLIR		7
2.1	Acceptation ou refus de la bourse	7
2.2	Comment réclamer les versements de bourse	8
2.3	Quand réclamer le premier versement	8
CHAPITRE 3		
RÈGLES D'UTILISATION DE LA BOURSE		9
3.1	Modification au programme, au projet ou au lieu d'études	9
3.2	Période d'utilisation	9
3.3	Période d'admissibilité et nombre de versements	9
3.4	Rapport d'étape	9
3.5	Boursiers du concours maîtrise admis au doctorat	10
3.6	Études à temps partiel	11
3.7	Mesures d'exception	11
3.8	Remise en vigueur de la bourse après une annulation	11
3.9	Cumul de bourses	11
3.10	Rémunération	12
CHAPITRE 4		
MESURES D'ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ (Indemnités supplémentaires)		13
4.1	Aide financière pour stage s'adressant aux boursiers qui poursuivent des études doctorales au Québec	13

		Page
4.2	Frais de voyage pour stagiaires postdoctoraux	14
4.3	Frais de scolarité et de cours (Concours A-8 et B-4)	14

FICHES À EXPÉDIER

Fiche d'acceptation ou de refus de la bourse	17
Fiche de demande de modification au programme d'études	19
Fiche de demande d'aide financière pour stage (pour les boursiers inscrits au doctorat dans un établissement québécois seulement)	21
Fiche de demande de 1er versement	23
Fiche de demande de 2e versement	25
Fiche de demande de 3e versement et rapport d'étape	27
Fiche de demande de 4e versement	29
Fiche de demande de 5e versement	31
Fiche de demande de 6e versement et rapport d'étape	33
Fiche de demande de 7e versement	35
Fiche de demande de 8e versement	37
Fiche de demande de 9e versement	39

AVANT-PROPOS

Le guide du boursier vient préciser un certain nombre de dispositions apparaissant dans le Guide du programme rendu public à l'automne 1992 (Guide FCAR-30). Il contient de plus des renseignements d'ordre général susceptibles d'intéresser les boursiers, ainsi que les fiches qu'ils doivent utiliser pour accepter ou refuser la bourse et demander les versements auxquels ils ont droit.

La forme masculine utilisée dans le présent document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

CHAPITRE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 RESPONSABILITÉ DU BOURSIER

Le boursier doit respecter le calendrier établi pour l'expédition des fiches. Les retards peuvent occasionner la perte d'un versement ou du droit à la bourse, car la répartition de l'enveloppe budgétaire du programme de bourse est établie en fonction des fiches reçues.

La collaboration des boursiers permettra une gestion efficace de ce programme.

Exception faite du trimestre d'été et sous réserve de disponibilités financières, les versements de bourse se font normalement moins de 3 semaines après réception de la demande de versement.

1.2 LE BOURSIER ET L'IMPÔT

Les boursiers sont priés de noter que les bourses et les indemnités de déplacement reçues sont jugées des revenus imposables selon Revenu Canada et Revenu Québec. Étant donné que le Fonds FCAR ne fait aucune déduction à la source, les boursiers sont responsables de payer tout impôt sur le revenu à Revenu Canada et Revenu Québec.

Les boursiers sont priés de noter que la date qui apparaît sur les chèques détermine l'année durant laquelle ils doivent déclarer le montant des versements comme revenu à des fins d'impôt personnel et ceci, indépendamment de la date de réception des chèques ou de la période couverte par ces versements. Les versements pour la session d'hiver ne sont effectués qu'après le premier janvier.

Les formules T4A de Revenu Canada et le relevé 1 de Revenu Québec sont normalement envoyés à l'adresse permanente du boursier au mois de février de l'année suivant l'année d'imposition visée. Un boursier qui déménage doit prévenir le Fonds FCAR avant le 31 janvier.

1.3 ÉTUDES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Il est recommandé aux boursiers qui doivent entreprendre des études à l'extérieur du Québec de se renseigner avant leur départ sur les conditions d'admissibilité aux prestations de l'assurance-maladie (Régie de l'assurance-maladie, Section admissibilité, 1125, chemin Saint-Louis, Québec, G1K 7T3, Tél.: (418)643-3445).

Il est aussi suggéré aux boursiers qui étudient à l'étranger de communiquer avec la délégation ou le bureau du Québec le plus près de leur lieu d'études. À ce propos, les boursiers pourront obtenir des renseignements en appelant à Communication - Québec.

1.4 ATTESTATION DE BOURSE

Au besoin, le Fonds FCAR peut fournir à tout boursier qui en fait la demande une attestation confirmant son statut.

1.5 COMMUNICATION AVEC LE FONDS FCAR

Pour toute communication écrite ou verbale avec le Fonds FCAR, le boursier doit fournir son numéro d'assurance sociale. Par ailleurs, il est suggéré de faire les appels téléphoniques les jours ouvrables en matinée entre 9h30 et 11h30 et en après-midi entre 13h30 et 16h00.

Voici les coordonnées pour communiquer avec le Service des bourses:

Service des bourses
Fonds FCAR
3700, rue du Campanile, bureau 102
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4G6
Tél.: (418) 643-8560

1.6 TÉLÉCOPIEUR

Le Fonds n'accepte aucune demande de versement par télécopieur.

CHAPITRE 2
INSTRUCTIONS SUR LES FICHES À REMPLIR

2.1 ACCEPTATION OU REFUS DE LA BOURSE

Le boursier accepte ou refuse l'offre de bourse, si possible dans les trente prochains jours, en remplissant et en retournant la fiche à cet effet dans le guide. Il est particulièrement important de respecter ce délai, surtout si l'étudiant refuse la bourse, car le Fonds FCAR pourra éventuellement l'offrir à un candidat en attente.

LE CANDIDAT ACCEPTE LA BOURSE S'IL RESPECTE LES CONDITIONS SUIVANTES:

- Il est inscrit à temps plein au programme pour lequel il a obtenu la bourse à l'été 1993, à l'automne 1993 ou à l'hiver 1994. Il est à noter que le boursier doit commencer son programme d'études ou de stage au plus tard au trimestre d'hiver 1994 (le 15 janvier). En effet, la bourse n'est pas transférable d'une année à l'autre. Cependant, un boursier qui a apporté des modifications à sa demande initiale de bourse doit consulter l'article 3.1 du guide (page 9).

- Il ne reçoit pas une autre bourse dont le cumul est interdit par le règlement (voir tableau 3, page 12).

Par exemple, le détenteur d'une bourse FCAR B-1 ou B-2 ne peut cumuler en même temps une bourse du gouvernement fédéral (CRSH, CRSNG, CRM, etc.).

- Il s'engage à respecter les règles relatives à la rémunération (voir article 3.10, page 12).

Le boursier recevra dans un délai de six à huit semaines suivant la réception de sa fiche d'acceptation un état détaillé des versements auxquels il est admissible.

Pour savoir comment et quand réclamer ses versements, le boursier doit lire attentivement les instructions aux points 2.2 et 2.3.

LE CANDIDAT REFUSE LA BOURSE DANS LES CAS SUIVANTS:

- Il a accepté une autre bourse dont le cumul est interdit (voir tableau 3, page 12).

Il est à noter que le candidat ayant accepté une bourse de doctorat du gouvernement fédéral dont la durée est inférieure à celle du Fonds FCAR doit conserver le présent guide car il est peut-être admissible à des versements pour la période excédentaire. Il en sera informé dans un délai de six à huit semaines suivant la réception de sa fiche de refus.

- Il a changé de programme ou de niveau d'études et ce changement ne peut être autorisé par le Fonds FCAR (voir article 3.1, page 9).

- Il a accepté un emploi à temps plein.

- Il est en congé d'études rémunéré et recevra un traitement supérieur à 50% de son salaire annuel.

- Il ne peut commencer son programme d'études ou de stage avant le 15 janvier 1994, date limite de mise en vigueur de la bourse (article 3.2, page 9).

- Il a abandonné ses projets d'études.

2.2 COMMENT RÉCLAMER LES VERSEMENTS DE BOURSE

Le boursier doit présenter au début de chaque session (automne, hiver, été) une fiche dûment remplie afin de recevoir le paiement d'une partie de sa bourse.

Chaque versement couvre quatre mois d'études à temps plein et représente le tiers de la valeur annuelle de la bourse. Par exemple, un versement de bourse de maîtrise B-1 vaut 3 666$, soit le tiers de la valeur annuelle de 11 000$.

Environ trois semaines après la réception et l'acceptation de la fiche de demande de versement, un chèque est posté à la succursale bancaire du boursier qui reçoit un avis de paiement à cet effet. Aucun chèque n'est posté directement au boursier.

Le budget annuel du Fonds FCAR étant voté à l'Assemblée nationale, les versements d'été ne peuvent se faire qu'à partir de la mi-juin. Les boursiers doivent donc planifier en conséquence.

2.3 QUAND RÉCLAMER LE PREMIER VERSEMENT

SI LE PROGRAMME D'ÉTUDFS A DÉJÀ DÉBUTÉ OU DÉBUTE À L'ÉTÉ 1993.

Le boursier doit réclamer son premier versement pour l'été 1993 en remplissant la fiche à cet effet et en la joignant, si possible, à sa fiche d'acceptation.

S'il ne réclame pas ce versement parce qu'il a choisi de ne pas s'inscrire à l'été 1993 ou de poursuivre ses études à temps partiel ou encore d'accepter un travail excédant le nombre d'heures autorisé, il doit en informer le Fonds FCAR en joignant une lettre explicative à sa fiche d'acceptation. Ce versement est alors annulé et le montant correspondant ne pourra être réclamé ultérieurement. Le boursier pourra cependant réclamer le prochain versement en autant qu'il y soit admissible.

Si le boursier ne peut s'inscrire en raison d'une non-disponibilité de cours obligatoires et de l'impossibilité de poursuivre des travaux de recherche, il doit consulter les mesures d'exception (page 11) et transmettre au Fonds FCAR les documents exigés.

SI LE PROGRAMME D'ÉTUDES DÉBUTE À L'AUTOMNE 1993 OU À L'HIVER 1994

Le boursier doit réclamer son premier versement au début de la session où il commence son programme en remplissant la fiche à cet effet.

CHAPITRE 3
RÈGLES D'UTILISATION DE LA BOURSE

3.1 MODIFICATION AU PROGRAMME, AU PROJET OU AU LIEU D'ÉTUDES

Pour toute modification au programme, au projet ou au lieu d'études, le boursier doit au préalable demander l'autorisation du Fonds en remplissant la fiche à cet effet dans le présent guide. Le Fonds FCAR doit s'assurer que la nature du changement n'affecte pas l'évaluation qu'a reçue le candidat.

Les bourses ne sont pas transférables d'un comité à l'autre. Toutefois, lorsque la nature d'un changement mineur de programme implique un nouveau comité à cause de zones imprécises dans la nomenclature des comités, le changement peut, dans certains cas, être autorisé. Par contre, si le changement est autorisé, la bourse ne peut être utilisée que jusqu'à la fin avril de l'année en cours et une nouvelle demande au comité approprié doit être présentée dès l'automne 1993 pour les autres sessions d'études.

3.2 PÉRIODE D'UTILISATION

Les bourses ne sont pas transférables d'une année à l'autre; par conséquent, la période d'utilisation doit débuter au plus tard le 15 janvier 1994.

La période d'utilisation d'une bourse correspond aux sessions faisant l'objet d'un versement ou d'une indemnité supplémentaire; elle ne peut donc pas déborder la période d'admissibilité.

Les boursiers qui prévoient commencer leur programme à l'hiver et qui se voient par la suite dans l'impossibilité de le faire perdent alors leur bourse. **Par conséquent, le boursier dont la première inscription à la session d'hiver 1994 est incertaine doit présenter, par mesure de précaution, une nouvelle demande de bourse pour l'année suivante dès l'automne 1993.**

Les bourses sont octroyées pour la durée de la période d'admissibilité, sous réserve de la présentation de rapports d'étape annuels satisfaisants, du respect des règles du programme par le boursier et de l'attribution des crédits nécessaires par l'Assemblée nationale.

3.3 PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ ET NOMBRE DE VERSEMENTS

Les tableaux 1 et 2 de la page 10 présentent la synthèse du nombre de versements qu'un boursier peut recevoir à l'intérieur de sa période d'admissibilité. Chaque versement couvre approximativement quatre mois d'études ou de stage et correspond au tiers de la valeur annuelle de la bourse.

Pour recevoir chaque versement, le boursier doit être inscrit à plein temps au programme pour lequel la bourse lui est accordée. Dans le cas des stages, le boursier doit être présent sur les lieux dudit stage pendant toute sa durée.

3.4 RAPPORT D'ÉTAPE

Les boursiers admissibles à plus de trois versements doivent présenter, à chaque tranche de trois versements, un rapport d'étape. Le droit à la bourse est maintenu lorsque les progrès du candidat sont jugés satisfaisants.

TABLEAU 1 - CONCOURS B-1, B-2, A-2, A-4, A-7, A-8, C-1, C-2 et C-3

	Maîtrise	Doctorat	Total
Période d'admissibilité aux cycles supérieurs (nombre de sessions* à compter de la date de 1re inscription)	6	9	15
Nombre maximum de versements (un versement couvre une session)	5	9	14

* Une session équivaut à quatre mois d'études

TABLEAU 2 - CONCOURS B-3 ET B-4

Concours	B-3 Postdoctorat	B-4 Perfectionnement en art
Période d'admissibilité	6 à 24 mois	6 à 12 mois
Nombre maximum de versements*	6	3
Début du stage	Moins de 2 ans après l'obtention du doctorat	

* Un versement couvre approximativement quatre mois de stage. Le montant de la bourse est déterminé au prorata du nombre de mois de stage.

3.5 BOURSIERS DU CONCOURS MAÎTRISE ADMIS AU DOCTORAT

Les boursiers qui passent au doctorat après moins de cinq sessions à la maîtrise peuvent transférer les versements non utilisés à la maîtrise pour commencer le doctorat.

Cette règle ne concerne pas les candidats qui ont terminé un programme de maîtrise qui se complète normalement en 3 ou 4 sessions ainsi que ceux qui sont admis au doctorat sur la base d'équivalences ou d'expérience pertinente.

Cependant, les boursiers en 2e année d'études aux cycles supérieurs doivent présenter, dès l'automne 1993, une demande de bourse au concours B-2 pour être admissibles aux neuf versements de bourse de doctorat.

3.6 ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

Les étudiants qui, **avant l'offre de bourse**, ont effectué une ou des sessions à temps partiel depuis la date de leur première inscription au programme pour lequel la bourse est accordée, doivent faire parvenir, si ce n'est déjà fait, une attestation du bureau du registraire identifiant les sessions à temps partiel ou sans inscription.

Dans le calcul de la période d'admissibilité, les sessions sans inscription ou effectuées à temps partiel **avant l'offre de bourse** sont comptées de la façon suivante:

Nombre de sessions à temps partiel ou sans inscription à la maîtrise ou au doctorat	Nombre de sessions entrant dans le calcul de la période d'admissibilité
1 =	0
2 ou 3 =	1
4 ou 5 =	2
6 ou 7 =	3
etc...	

3.7 MESURES D'EXCEPTION

Les règles relatives à la période d'admissibilité aux bourses ne peuvent laisser place à des mesures d'exception que **dans des circonstances indépendantes de la volonté des candidats**, telles que:

- une maladie grave qui **oblige** un étudiant à suspendre ses études;
- la non-disponibilité de cours obligatoires **et** l'impossibilité de poursuivre des travaux de recherche pendant la période d'admissibilité.

Par ailleurs, les boursières peuvent être autorisées à suspendre leurs études pour une période maximale de 12 mois en raison de grossesse.

Les candidats doivent, dans ces cas exceptionnels, transmettre avec leur demande une **attestation officielle** de suspension d'inscription indiquant la durée et la raison de cette suspension ainsi qu'un certificat médical s'il y a lieu. Le Fonds FCAR se réserve le droit de rejeter toute demande insuffisamment justifiée.

3.8 REMISE EN VIGUEUR DE LA BOURSE APRÈS UNE ANNULATION

Le boursier qui a annulé sa bourse en raison des règles de cumul et qui a respecté les règles d'utilisation (chapitre 3) peut remettre sa bourse en vigueur pendant sa période d'admissibilité en procédant de la manière suivante:

- remplir la fiche reçue à la suite de l'annulation de la bourse;
- faire parvenir au Fonds un relevé de notes officiel du programme d'études en cours;
- annexer une demande de versement.

3.9 CUMUL DE BOURSES

Le tableau 3 présente la synthèse des règles de cumul de bourses du Fonds FCAR pour les différents concours.

Les boursiers qui reçoivent une autre bourse dont nous permettons le cumul doivent cependant vérifier auprès de l'autre organisme si ce dernier les autorise à recevoir en totalité ou en partie la bourse FCAR. Dans ce cas, ils doivent joindre à leur fiche d'acceptation une lettre de l'organisme concerné précisant le montant annuel qu'ils peuvent réclamer du Fonds FCAR.

TABLEAU 3 - CUMUL DE BOURSES

Concours	Bourses du gouvernement fédéral et de ses organismes à but non lucratif	Bourses du gouvernement québécois et de ses organismes à but non lucratif incluant le Fonds FCAR mais à l'exception des prêts et bourses de la DGAFE et du supplément FCAR-CRIQ	Bourses de tout autre organisme (incluant les établissements universitaires)
B-1, B-2 B-3, B-4 A-2, C-2, C-3	interdit	interdit	permis
A-4	permis	interdit	permis
A-7	Le cumul est limité à un maximum de 22 500$ à la maîtrise et de 26 500$ au doctorat incluant celle du concours A-7 (l'excédent est soustrait de la bourse FCAR)	interdit	Le cumul est limité à un maximum de 22 500$ à la maîtrise et de 26 500$ au doctorat incluant celle du concours A-7 (l'excédent est soustrait de la bourse FCAR)
A-8	permis	interdit	permis, sous réserve de l'article 3.10
C-1	interdit	interdit	permis à l'exception des bourses provenant du gouvernement ontarien.

3.10 RÉMUNÉRATION

Tous les concours

Les boursiers doivent se consacrer à plein temps à leur programme d'études, de stage ou de recherche. Ils peuvent toutefois accepter un travail ne représentant pas plus de 150 heures par session, à condition que le directeur de travaux ne s'y oppose pas et que ces activités n'entravent pas la bonne marche de leur programme d'études. **On reconnaît qu'une charge de cours de 45 heures représente 150 heures de travail.**

Cependant, le salaire que reçoit un étudiant pour travailler uniquement à son projet de recherche est considéré comme une bourse d'études.

Par ailleurs, les boursiers qui travaillent plus de 150 heures et qui ne réclament pas de versement pour une session donnée doivent quand même faire la preuve qu'ils sont inscrits à temps plein à leur programme.

Le boursier peut recevoir un versement de bourse pendant un stage, rémunéré ou non, dans la mesure où celui-ci fait partie intégrante de son programme, mais il devra en aviser le Fonds en l'indiquant sur la fiche de demande de versement. Ce stage doit être obligatoire pour l'obtention du diplôme et crédité au programme d'études de l'étudiant.

Concours A-8, option A

En plus des règles de cumul et de rémunération et conformément aux règles d'admissibilité, le montant de la bourse doit être complété par une quote-part de l'établissement employeur. Le Fonds FCAR limite toutefois le montant total de revenus au salaire annuel que recevrait le boursier s'il travaillait à plein temps.

CHAPITRE 4
MESURES D'ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ
(indemnités supplémentaires)

4.1 AIDE FINANCIÈRE POUR STAGE S'ADRESSANT AUX BOURSIERS QUI POURSUIVENT DES ÉTUDES DOCTORALES AU QUÉBEC

Les présentes dispositions permettent aux boursiers du Fonds FCAR (y compris ceux qui se désistent de la bourse de doctorat en raison des règles de cumul) qui poursuivent des études doctorales dans une université québécoise, de profiter d'une aide financière pour effectuer un stage d'études ou de recherche dans un milieu scientifique situé hors Québec.

OBJECTIFS

Le projet de stage doit constituer un apport direct au programme d'études du boursier. De plus, il doit se dérouler sous l'égide d'un chercheur (superviseur de stage) ou d'un organisme de recherche reconnu, puisque l'encadrement scientifique en cours de stage est essentiel à l'atteinte des objectifs du programme.

ADMISSIBILITÉ

Le boursier du Fonds FCAR doit poursuivre un programme de doctorat dans une université du Québec. La pertinence du stage par rapport au programme d'études devra être certifiée par les autorités universitaires.

Un seul stage, reconnu pour le programme de doctorat, est permis pendant la période d'utilisation de la bourse (voir art. 3.2). L'encadrement du boursier doit être assuré par un établissement, un organisme ou une industrie situé hors Québec.

Le stage doit couvrir une durée de 3 à 12 mois. Il peut se faire en plus d'une étape mais un seul déplacement aller-retour est remboursable.

Les stages terminés à la date de présentation des demandes ne sont pas admissibles.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les demandes d'aide financière pour les stages sont évaluées en fonction de la qualité du dossier de l'étudiant (6 points sur 10) et de la qualité du lieu du stage dans le domaine d'études du candidat (4 points sur 10). Selon le budget disponible, seules les meilleures demandes feront l'objet d'une aide financière.

Un comité se réunit deux fois par année pour évaluer les demandes. Toutefois, lorsqu'une demande est refusée, le boursier ne peut présenter une nouvelle demande avant qu'une année ne se soit écoulée.

DATES DE PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les résultats pour les demandes complètes et admissibles reçues au Fonds FCAR avant le 1er août sont transmis normalement à la fin septembre et celles reçues avant le 1er février sont transmis normalement à la fin mars.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Afin que son dossier soit considéré complet, le boursier doit soumettre:

- la fiche de demande dûment remplie (par l'intermédiaire de son université);

- une attestation d'acceptation de l'établissement d'accueil précisant l'encadrement scientifique (en français ou en anglais).

De plus, le comité d'évaluation consultera le formulaire de demande initiale de bourse et le rapport d'étape s'il y a lieu, afin d'évaluer la pertinence du stage par rapport au programme d'études entrepris.

AIDE FINANCIÈRE

Les boursiers dont la demande de stage est retenue par le Comité peuvent réclamer le remboursement des frais décrits ci-dessous sur présentation des reçus officiels:

- les frais de scolarité payés à l'établissement d'accueil, jusqu'à un maximum de 2 000$; pour le calcul de cette indemnité, il n'est tenu compte que des frais de scolarité, à l'exclusion des frais d'inscription, de cotisation à des associations étudiantes, etc;
- les frais de déplacement selon les modalités décrites à 4.2; un seul déplacement peut faire l'objet d'un remboursement;
- un montant forfaitaire de 600 $/mois pour les frais de séjour, payable sur réception d'une attestation du superviseur sur les lieux du stage. L'attestation doit préciser la date du début et de la fin du stage effectué. Pour recevoir son dernier remboursement le boursier doit soumettre un bref rapport de stage.

Le montant maximum remboursable par le Fonds FCAR pour l'ensemble des frais de séjour et de déplacement est de 6 000 $.

RAPPORT DE STAGE

Le boursier qui reçoit l'aide financière pour stage s'engage à produire et à transmettre au Fonds FCAR un rapport scientifique de une à trois pages environ un mois après son retour.

4.2 FRAIS DE VOYAGE POUR STAGIAIRES POSTDOCTORAUX

Les frais de voyage encourus par le boursier du concours B-3 et le récipiendaire de l'aide financière pour stage pour se rendre au lieu de son stage sont remboursés sur présentation d'une photocopie du billet accompagnée de la facture détaillée de l'agence de voyage, à condition qu'ils ne soient pas remboursés par d'autres organismes. L'étudiant qui se désiste de la bourse FCAR en raison des règles de cumul est également admissible à cette indemnité.

Le montant annuel maximal de l'indemnité est équivalent au prix d'un aller-retour en classe économique **lorsque le moyen de transport utilisé est l'avion, le train ou l'autobus.**

Lorsqu'une automobile est utilisée, l'indemnité est de 0,24 $ par kilomètre, jusqu'à concurrence du prix d'un aller-retour en avion (classe économique); dans le cas de l'utilisation d'une automobile, les pièces justificatives doivent être deux reçus de station-service attestant du kilométrage apparaissant à l'odomètre, l'un au départ, l'autre à l'arrivée.

Il n'y a pas d'indemnité prévue pour les frais de voyage du conjoint et des personnes à charge.

4.3 FRAIS DE SCOLARITÉ ET DE COURS (Concours A-8 et B-4)

Concours A-8

Tous les boursiers du concours A-8 peuvent réclamer le remboursement de la partie des frais annuels de scolarité excédant 850 $. Le droit au remboursement des frais de scolarité est lié à la période d'utilisation de la bourse. Pour le calcul de cette indemnité, il n'est tenu compte que des frais de scolarité, à l'exclusion des frais d'inscription, de cotisation à des associations étudiantes, etc.

Pour réclamer cette indemnité, l'étudiant **doit** transmettre au Service des bourses un reçu **officiel détaillé, comprenant une énumération de tous les frais payés** à l'établissement fréquenté.

Concours B-4

Une indemnité supplémentaire est accordée, sur présentation des reçus officiels détaillés, pour couvrir la partie des frais annuels de cours (frais de scolarité ou de tutoriat excluant les frais de matériel et autres dépenses afférentes) supérieure à 850 $.

FICHE D'ACCEPTATION OU DE REFUS DE LA BOURSE

Nom légal

Prénom usuel

No d'assurance sociale

Concours No du comité

No de téléphone
Ind. rég. Résidence
Ind. rég. Bureau

1. J'ACCEPTE LA BOURSE (cocher l'un ou l'autre)

☐ Elle sera utilisée pour poursuivre le programme d'études pour lequel elle a été accordée.

☐ Je demande une modification au programme soumis et je joins la fiche à cet effet.

2. JE COMPTE UTILISER MA BOURSE POUR EFFECTUER

A) un programme de

☐ maîtrise en _____

☐ doctorat en _____

Université: _____

Date de première inscription au programme d'études pour lequel la bourse est octroyée: _____ (mois / année)

OU

B) un stage

☐ postdoctoral

☐ de perfectionnement dans les arts

Lieu du stage: _____

Durée du stage: de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

3. JE DÉCLARE QUE (cocher s'il y a lieu):

☐ Je serai en congé rémunéré
- Préciser le % du salaire annuel qui vous sera versé: _____ %

☐ Je bénéficierai d'une autre bourse dont le cumul est permis
- Préciser
  - le nom de l'organisme _____
  - la valeur annuelle _____
  - la durée _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

IL EST ESSENTIEL D'INDIQUER VOS DISPOSITIONS BANCAIRES AU VERSO. TOUS LES VERSEMENTS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS UN COMPTE BANCAIRE SITUÉ AU QUÉBEC.

1. JE REFUSE LA BOURSE

Précisez la ou les raison(s):

☐ cumul de bourse non permis pendant toute ma période d'admissibilité; je reçois la bourse: _____ (organisme)

au montant annuel de: _____

pour la période de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

pour le programme d'études ou de stage(cocher)

☐ maîtrise en _____

☐ doctorat en _____

☐ stage postdoctoral

☐ stage de perfectionnement en arts

Date de première inscription au programme d'études ou de stage _____ (mois / année)

☐ abandon des études (préciser): _____

☐ acceptation d'un emploi: _____ (Nom de l'employeur)

☐ impossibilité de commencer le programme d'études avant le 15 janvier 1994

☐ autre raison: _____

S'IL Y A LIEU, PRIÈRE DE NOUS INFORMER DE VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE AU VERSO.

ESPACE RÉSERVÉ AU FONDS FCAR

☐ été 1993 ☐ automne 1993 ☐ hiver 1994
☐ été 1994 ☐ automne 1994 ☐ hiver 1995
☐ été 1995 ☐ automne 1995 ☐ hiver 1996
☐ été 1996 ☐ automne 1996

_____ SIGNATURE

_____ DATE

Fonds FCAR
3700, rue du Campanile, bureau 102, Sainte-Foy (Québec), G1X 4G6 - (418) 643-8560

Nom légal | Prénom usuel | No d'assurance sociale

DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC - Tous les versements sont obligatoirement déposés au compte du boursier

Succursale bancaire au Québec où les versements pourront être déposés:

Nom de l'institution

No Rue

Ville Code postal

Ind. rég.
No de tél.: ( ) No de compte:

Joindre un spécimen de chèque de votre succursale bancaire

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu) - Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective: _____

☐ Permanente Date effective: _____

Nouvelle adresse actuelle: adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente: adresse où l'on peut vous contacter en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

FICHE DE DEMANDE DE MODIFICATION AU PROGRAMME D'ÉTUDES

Nom légal

Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone	
			Ind. rég. Résidence	Ind. rég. Bureau

1. Je demande au Fonds FCAR d'autoriser le(s) changement(s) suivant(s):

- ☐ de projet d'études
- ☐ d'université
- ☐ de programme
- ☐ de niveau d'études
- ☐ autre: _____

2. Description et justification du changement demandé:

(UTILISER LE VERSO SI REQUIS)

Fonds FCAR
3700, rue du Campanile, bureau 102, Sainte-Foy (Québec), G1X 4G8 - (418) 643-8560

FICHE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR STAGE

(pour les boursiers inscrits au doctorat dans un établissement québécois seulement)

Nom légal | Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone (ind. rég. Résidence)	No de téléphone (ind. rég. Bureau)

SECTION I - RÉSERVÉ AU CANDIDAT

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU STAGE

Lieu: université, organisme ou industrie — ville, province, pays

Encadrement: superviseur et équipe de recherche s'il y a lieu — titre ou fonction

Durée: (nombre de mois) de mois / année à mois / année

Estimé des coûts admissibles: frais de scolarité (maximum 2 000 $) — frais de déplacement* — frais de séjour* (600 $ / mois) — total

2. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET DE STAGE

(Sur une feuille séparée, répondre distinctement à A, B et C).

A. Décrire le déroulement général du projet de stage (dans le cas où le stage doit se faire en plus d'une étape, les différentes étapes doivent y être précisées).

B. Décrire les objectifs du projet de stage et leur pertinence par rapport à votre programme d'études.

C. Décrire la nature et le rôle de l'encadrement scientifique dont vous bénéficierez en cours de stage.

Note: Joindre la lettre d'acceptation de l'établissement d'accueil (en français ou en anglais).

Les boursiers qui ont annulé la bourse FCAR en raison de la règle de cumul doivent joindre un rapport d'étape et un relevé de notes officiel de leur programme de doctorat.

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

DATE _____ SIGNATURE _____

*** Un montant maximum de 6 000 $ peut être réclamé pour le total des frais de déplacement et de séjour.**

Fonds FCAR
3700, rue du Campanile, bureau 102, Sainte-Foy (Québec), G1X 4G6 - (418) 643-8560

SECTION II - RECOMMANDATION DU DIRECTEUR D'ÉTUDES

NOTE: Le Fonds FCAR vous serait très obligé de lui faire vos commentaires sur le projet de stage du boursier par rapport à sa pertinence avec le programme de recherche de l'étudiant.

Signature du directeur d'études

Adresse

Nom, titre et établissement

SECTION III - APPROBATION INSTITUTIONNELLE PAR LE DOYEN DES ÉTUDES AVANCÉES

DOYEN DES ÉTUDES AVANCÉES

- J'ai pris connaissance du projet annexé à la présente demande et je recommande qu'il soit financé par le Fonds FCAR compte tenu de son apport direct au programme d'études du boursier: oui ☐ non ☐

Signature

Nom

Titre

Établissement

Date

SCEAU DE L'ÉTABLISSEMENT

FICHE DE DEMANDE DE 1ER VERSEMENT

Nom légal _____ Prénom usuel _____

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone
			Ind. rég. Résidence / Ind. rég. Bureau

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage):

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année: 19____

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ maîtrise ☐ doctorat ☐ stage postdoctoral ☐ stage de perfectionnement dans les arts

Discipline: _____ Établissement ou lieu d'études fréquenté: _____

Début du programme: _____ (mois / année) Fin prévue du programme: _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit

ou

☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

Préciser: _____ _____ $ de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS (voir guide, page 12):

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi

ou

☐ je reçois des revenus d'emplois (préciser):

_____	_____	_____	_____ $
(fonction)	(employeur)	(nb total d'heures max. 150h/session)	(salaire de la session)

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement

☐ changement d'adresse (au verso)

☐ changement de dispositions bancaires au Québec (au verso)

☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche à cet effet)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ DATE _____ SIGNATURE DU BOURSIER

7. ATTESTATION (Bureau du registraire, service de l'aide financière ou F.E.S. pour l'Université de Montréal; toutefois, pour les concours B-3 et B-4, l'attestation du superviseur de stage suffit). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement	J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts
	Signature
	Nom
	Titre
	Établissement

CHANGEMENT DE DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC - Tous les versements sont obligatoirement déposés au compte du boursier

Succursale bancaire où les versements pourront être déposés:

Nom de l'institution

No Rue

Ville Code postal

Ind. rég.
No de tél.: ( ) No de compte:

Joindre un spécimen de chèque de votre nouvelle succursale bancaire

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu) - Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective:

☐ Permanente Date effective:

Nouvelle adresse actuelle: adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente: adresse où l'on peut vous contacter en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

FICHE DE DEMANDE DE 2E VERSEMENT

Nom légal _____ Prénom usuel _____

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone (Ind. rég. Résidence)	(Ind. rég. Bureau)

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage):

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année: 19____

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ maîtrise ☐ doctorat ☐ stage postdoctoral ☐ stage de perfectionnement dans les arts

Discipline: _____ Établissement ou lieu d'études fréquenté: _____

Début du programme: _____ (mois / année) Fin prévue du programme: _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit

ou

☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

Préciser: _____ _____ $ de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS (voir guide, page 12):

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi

ou

☐ je reçois des revenus d'emplois (préciser):

_____	_____	_____	_____ $
_____ (fonction)	_____ (employeur)	_____ (nb total d'heures max. 1566/session)	_____ $ (salaire de la session)

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement

☐ changement de dispositions bancaires au Québec (au verso)

☐ changement d'adresse (au verso)

☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche à cet effet)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ DATE _____ SIGNATURE DU BOURSIER

7. ATTESTATION (Bureau du registraire ou service de l'aide financière; toutefois, pour les concours B-3 et B-4, l'attestation du superviseur de stage suffit). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement	J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts
	Signature
	Nom
	Titre
	Établissement

CHANGEMENT DE DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC - Tous les versements sont obligatoirement déposés au compte du boursier

Succursale bancaire où les versements pourront être déposés:

Nom de l'institution

No Rue

Ville Code postal

No de tél.: ind. rég. ( ) No de compte:

Joindre un spécimen de chèque de votre nouvelle succursale bancaire

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu) - Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective: _____

☐ Permanente Date effective: _____

Nouvelle adresse actuelle: adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente: adresse où l'on peut vous contacter en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

FICHE DE DEMANDE DE 3E VERSEMENT ET RAPPORT D'ÉTAPE

Nom légal _____ Prénom usuel _____

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone (Ind. rég. Résidence)	(Ind. rég. Bureau)

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage):

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année: 19_____

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ maîtrise ☐ doctorat ☐ stage postdoctoral ☐ stage de perfectionnement dans les arts

Discipline: _____ Établissement ou lieu d'études fréquenté: _____

Début du programme: _____ (mois / année) Fin prévue du programme: _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit

☐ ou je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

Préciser: _____ _____ $ de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS (voir guide, page 12):

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi

☐ ou je reçois des revenus d'emplois (préciser):

(fonction)	(employeur)	(nb total d'heures max. 190h/session)	($ salaire de la session)
			$
			$

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement

☐ changement de dispositions bancaires au Québec (à joindre séparément)

☐ changement d'adresse (au verso)

☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche à cet effet)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ DATE _____ SIGNATURE DU BOURSIER

Remplir le verso si nécessaire (voir art. 3.4)

7. ATTESTATION (Bureau du registraire ou service de l'aide financière; toutefois, pour les concours B-3 et B-4, l'attestation du superviseur de stage suffit). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement	J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts
	Signature
	Nom
	Titre
	Établissement

28 | Nom légal | Prénom usuel | No d'assurance sociale

7. RAPPORT D'ÉTAPE DU BOURSIER (les sections 7 et 8 ne doivent être remplies que si le boursier est admissible à d'autres versements)

Résumer les activités de l'année en cours ainsi que celles projetées pour l'an prochain. S'il y a lieu, indiquer le titre du mémoire ou de la thèse ainsi que les modifications au projet soumis l'an dernier. Au besoin joindre une feuille supplémentaire. Faire parvenir au Fonds FCAR le relevé de notes officiel du programme en cours.

8. RAPPORT DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE DE TRAVAUX OU DE THÈSE / REPORT OF THE SUPERVISOR

NOTE: Le Fonds FCAR vous serait très obligé de lui faire vos commentaires sur le candidat ou la candidate dont le programme est exposé ci-dessus.

Ce rapport doit être retourné par le directeur au Fonds FCAR, 3700, rue du Campanile, bureau 102, Sainte-Foy, Québec, Canada, G1X 4G6.

NOTE: The Fonds FCAR would be pleased to receive your observations and comments on the candidate whose programme is described above.

The supervisor must forward this report to the Fonds FCAR, 3700, rue du Campanile, bureau 102, Sainte-Foy Québec, Canada, G1X 4G6.

RECOMMANDATION

Je recommande que la bourse soit maintenue ☐, annulée ☐.

I recommend that the scholarship be renewed ☐, cancelled ☐.

COMMENTAIRES (s'il y a lieu) / COMMENTS (if required):

Signature du directeur de thèse / Signature of the supervisor

Nom, titre et établissement / Name, title and institution

Adresse / Address

Ind. rég.
Tél.: ( )

Date

Sceau du département ou la faculté / Seal of the department

FICHE DE DEMANDE DE 4E VERSEMENT

Nom légal _____ Prénom usuel _____

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone (Ind. rég. Résidence)	(Ind. rég. Bureau)

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage):

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année: 19_____

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ maîtrise ☐ doctorat ☐ stage postdoctoral ☐ stage de perfectionnement dans les arts

Discipline: _____ Établissement ou lieu d'études fréquenté: _____

Début du programme: _____ (mois / année) Fin prévue du programme: _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit

ou

☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

Préciser: _____ _____ $ de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS (voir guide, page 12):

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi

ou

☐ je reçois des revenus d'emplois (préciser):

(fonction)	(employeur)	(nb total d'heures max. 150h/session)	(salaire de la session)
_____	_____	_____	_____ $
_____	_____	_____	_____ $

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement ☐ changement d'adresse (au verso)

☐ changement de dispositions bancaires au Québec (au verso) ☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche à cet effet)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ DATE _____ SIGNATURE DU BOURSIER

7. ATTESTATION (Bureau du registraire ou service de l'aide financière; toutefois, pour les concours B-3 et B-4, l'attestation du superviseur de stage suffit). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement	J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts
	Signature
	Nom
	Titre
	Établissement

CHANGEMENT DE DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC - Tous les versements sont obligatoirement déposés au compte du boursier

Succursale bancaire où les versements pourront être déposés:

Nom de l'institution

No Rue

Ville Code postal

No de tél.: ( ) Ind. rég. No de compte:

Joindre un spécimen de chèque de votre nouvelle succursale bancaire

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu) - Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective: _____

☐ Permanente Date effective: _____

Nouvelle adresse actuelle: adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente: adresse où l'on peut vous contacter en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

FICHE DE DEMANDE DE 5E VERSEMENT

Nom légal _____ Prénom usuel _____

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone
			Ind. rég. Résidence / Ind. rég. Bureau

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage):

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année: 19____

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ maîtrise ☐ doctorat ☐ stage postdoctoral ☐ stage de perfectionnement dans les arts

Discipline: _____ Établissement ou lieu d'études fréquenté: _____

Début du programme: _____ (mois / année) Fin prévue du programme: _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit

ou

☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

Préciser: _____ _____ $ de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS (voir guide, page 12):

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi

ou

☐ je reçois des revenus d'emplois (préciser):

(fonction)	(employeur)	(nb total d'heures max. 150h/session)	(salaire de la session)
_____	_____	_____	_____ $
_____	_____	_____	_____ $

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement ☐ changement d'adresse (au verso)

☐ changement de dispositions bancaires au Québec (au verso) ☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche à cet effet)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ DATE _____ SIGNATURE DU BOURSIER

7. ATTESTATION (Bureau du registraire ou service de l'aide financière; toutefois, pour les concours B-3 et B-4, l'attestation du superviseur de stage suffit). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement	J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts
	Signature
	Nom
	Titre
	Établissement

Fonds FCAR
3700, rue du Campanile, bureau 102, Sainte-Foy (Québec), G1X 4G6 - (418) 643-8560

CHANGEMENT DE DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC - Tous les versements sont obligatoirement déposés au compte du boursier

Succursale bancaire où les versements pourront être déposés:

Nom de l'institution

No Rue

Ville Code postal

Ind. rég.
No de tél.: ( ) No de compte:

Joindre un spécimen de chèque de votre nouvelle succursale bancaire

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu) - Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective: _____

☐ Permanente Date effective: _____

Nouvelle adresse actuelle: adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente: adresse où l'on peut vous contacter en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

FICHE DE DEMANDE DE 6E VERSEMENT ET RAPPORT D'ÉTAPE

Nom légal _____ Prénom usuel _____

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone (Ind. rég. Résidence)	(Ind. rég. Bureau)

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage):

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année: 19____

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ doctorat ☐ stage postdoctoral ☐ stage de perfectionnement dans les arts

Discipline: _____ Établissement ou lieu d'études fréquenté: _____

Début du programme: _____ (mois / année) Fin prévue du programme: _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit

ou

☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

Préciser: _____ _____ $ de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS (voir guide, page 12):

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi

ou

☐ je reçois des revenus d'emplois (préciser):

(fonction)	(employeur)	(nb total d'heures max. 150h/session)	(salaire de la session)
_____	_____	_____	_____ $
_____	_____	_____	_____ $

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement

☐ changement d'adresse (à joindre séparément)

☐ changement de dispositions bancaires au Québec (à joindre séparément)

☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche à cet effet)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ DATE _____ SIGNATURE DU BOURSIER

Remplir le verso si nécessaire (voir art. 3.4)

7. ATTESTATION (Bureau du registraire ou service de l'aide financière; toutefois, pour les concours B-3 et B-4, l'attestation du superviseur de stage suffit). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement	J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts
	Signature
	Nom
	Titre
	Établissement

Nom légal	Prénom usuel	No d'assurance sociale

7. RAPPORT D'ÉTAPE DU BOURSIER (les sections 7 et 8 ne doivent être remplies que si le boursier est admissible à d'autres versements)

Résumer les activités de l'année en cours ainsi que celles projetées pour l'an prochain. S'il y a lieu, indiquer le titre du mémoire ou de la thèse ainsi que les modifications au projet soumis l'an dernier. Au besoin joindre une feuille supplémentaire. **Faire parvenir au Fonds FCAR le relevé de notes officiel du programme en cours.**

8. RAPPORT DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE DE TRAVAUX OU DE THÈSE / REPORT OF THE SUPERVISOR

NOTE: Le Fonds FCAR vous serait très obligé de lui faire vos commentaires sur le candidat ou la candidate dont le programme est exposé ci-dessus.

Ce rapport doit être retourné par le directeur au Fonds FCAR, 3700, rue du Campanile, bureau 102, Sainte-Foy, Québec, Canada, G1X 4G6.

NOTE: The Fonds FCAR would be pleased to receive your observations and comments on the candidate whose programme is described above.

The supervisor must forward this report to the Fonds FCAR, 3700, rue du Campanile, bureau 102, Sainte-Foy Québec, Canada, G1X 4G6.

RECOMMANDATION

Je recommande que la bourse soit maintenue ☐, annulée ☐.

I recommend that the scholarship be renewed ☐, cancelled ☐.

COMMENTAIRES (s'il y a lieu) / COMMENTS (if required):

Signature du directeur de thèse / Signature of the supervisor Nom, titre et établissement / Name, title and institution Adresse / Address Ind. rég. Tél.: ( ) Date	Sceau du département ou la faculté / Seal of the department

FICHE DE DEMANDE DE 7E VERSEMENT

Nom légal | Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone
			Ind. rég. Résidence / Ind. rég. Bureau

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage):

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année: 19____

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ doctorat

Discipline: _____

Établissement ou lieu d'études fréquenté: _____

Début du programme: _____ (mois / année) Fin prévue du programme: _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit

ou

☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

Préciser: _____ _____ $ de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS (voir guide, page 12):

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi

ou

☐ je reçois des revenus d'emplois (préciser):

_____	_____	_____	_____ $
(fonction)	(employeur)	(nb total d'heures max. 150h/session)	(salaire de la session)

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement

☐ changement de dispositions bancaires au Québec (au verso)

☐ changement d'adresse (au verso)

☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche à cet effet)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ DATE _____ SIGNATURE DU BOURSIER

7. ATTESTATION (Bureau du registraire ou service de l'aide financière). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement	J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts
	Signature
	Nom
	Titre
	Établissement

CHANGEMENT DE DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC - Tous les versements sont obligatoirement déposés au compte du boursier

Succursale bancaire où les versements pourront être déposés:

Nom de l'institution

No Rue

Ville Code postal

No de tél.: ( ) ind. rég. No de compte:

Joindre un spécimen de chèque de votre nouvelle succursale bancaire

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu) - Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective: _____

☐ Permanente Date effective: _____

Nouvelle adresse actuelle: adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente: adresse où l'on peut vous contacter en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

FICHE DE DEMANDE DE 8E VERSEMENT

Nom légal | Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone (Ind. rég. Résidence)	(Ind. rég. Bureau)

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage):

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année: 19____

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ doctorat

Discipline: _____

Établissement ou lieu d'études fréquenté: _____

Début du programme: _____ (mois / année) Fin prévue du programme: _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit

ou

☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

Préciser: _____ _____ $ de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS (voir guide, page 12):

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi

ou

☐ je reçois des revenus d'emplois (préciser):

_____ (fonction)	_____ (employeur)	_____ (nb total d'heures max. 180h/session)	_____ $ (salaire de la session)

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement

☐ changement de dispositions bancaires au Québec (au verso)

☐ changement d'adresse (au verso)

☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche à cet effet)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ DATE _____ SIGNATURE DU BOURSIER

7. ATTESTATION (Bureau du registraire ou service de l'aide financière). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement	J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts
	Signature
	Nom
	Titre
	Établissement

CHANGEMENT DE DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC - Tous les versements sont obligatoirement déposés au compte du boursier

Succursale bancaire où les versements pourront être déposés:

Nom de l'institution

No Rue

Ville Code postal

No de tél.: ( ) ind. rég. No de compte:

Joindre un spécimen de chèque de votre nouvelle succursale bancaire

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu) - Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective: _____

☐ Permanente Date effective: _____

Nouvelle adresse actuelle: adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente: adresse où l'on peut vous contacter en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

FICHE DE DEMANDE DE 9E VERSEMENT

Nom légal | Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone
			Ind. rég. Résidence / Ind. rég. Bureau

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage):

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année: 19____

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ doctorat

Discipline: _____

Établissement ou lieu d'études fréquenté: _____

Début du programme: _____ (mois / année) Fin prévue du programme: _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit

ou

☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

Préciser: _____ _____ $ de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS (voir guide, page 12):

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi

ou

☐ je reçois des revenus d'emplois (préciser):

(fonction)	(employeur)	(nb total d'heures max. 150h/session)	(salaire de la session)
			$
			$

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement

☐ changement de dispositions bancaires au Québec (au verso)

☐ changement d'adresse (au verso)

☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche à cet effet)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ DATE _____ SIGNATURE DU BOURSIER

7. ATTESTATION (Bureau du registraire ou service de l'aide financière). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement	J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts
	Signature
	Nom
	Titre
	Établissement

CHANGEMENT DE DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC - Tous les versements sont obligatoirement déposés au compte du boursier

Succursale bancaire où les versements pourront être déposés:

Nom de l'institution

No Rue

Code postal

Ville

No de tél.: ( ) ind. rég. No de compte:

Joindre un spécimen de chèque de votre nouvelle succursale bancaire

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu) - Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective:

☐ Permanente Date effective:

Nouvelle adresse actuelle: adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente: adresse où l'on peut vous contacter en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

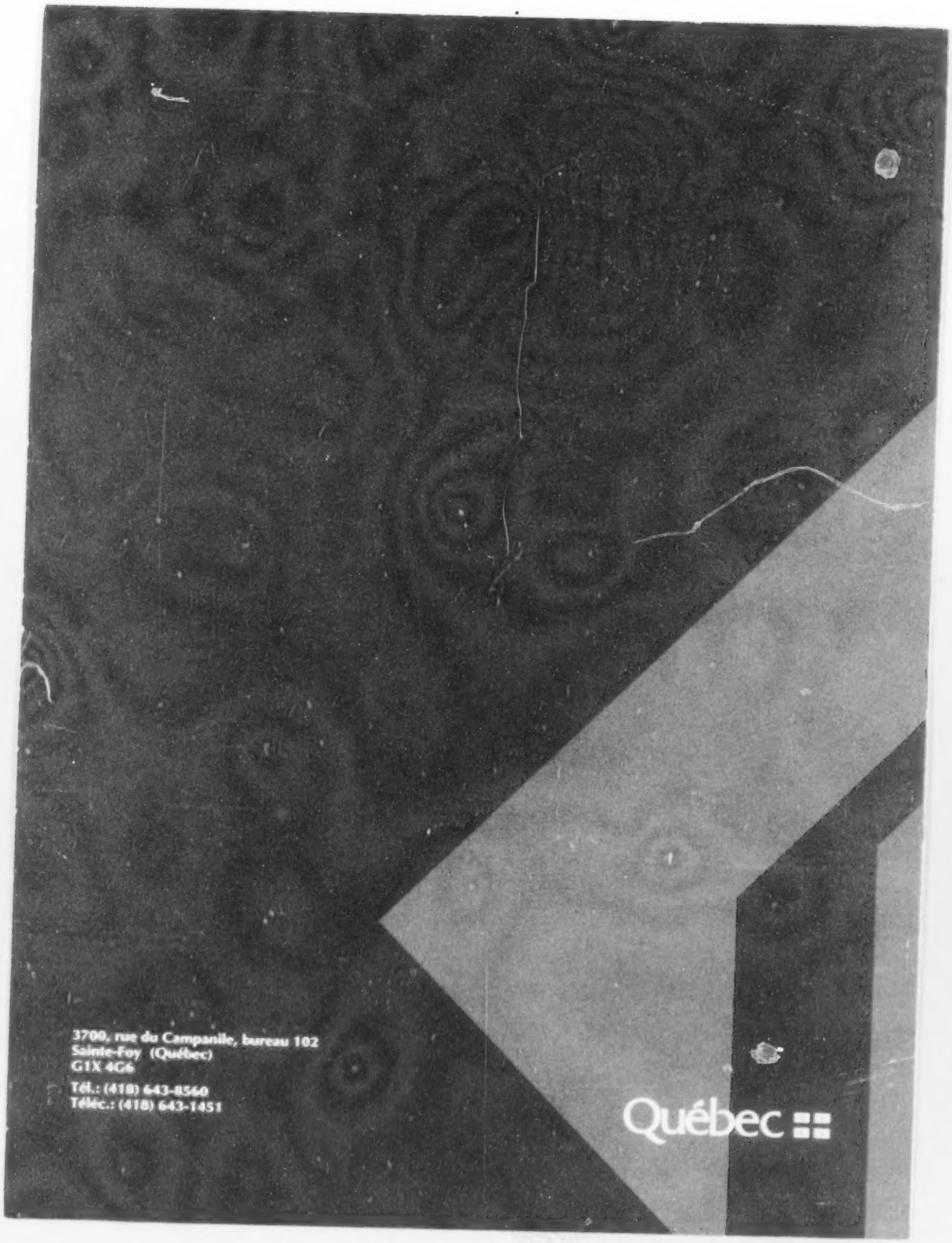
3700, rue du Campanile, bureau 102
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4G6
Tél.: (418) 643-8560
Téléc.: (418) 643-1451
Québec